Recherches sociographiques

Christian DUFOUR, La rupture tranquille

R_{S}

Simon Langlois

Volume 34, Number 1, 1993

URI: https://id.erudit.org/iderudit/056742ar DOI: https://doi.org/10.7202/056742ar

See table of contents

Publisher(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (print) 1705-6225 (digital)

Explore this journal

Cite this review

Langlois, S. (1993). Review of [Christian DUFOUR, La rupture tranquille]. Recherches sociographiques, 34(1), 132–134. https://doi.org/10.7202/056742ar

Tous droits réservés © Recherches sociographiques, Université Laval, 1993

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/



avec les mouvements populaires. La part des dirigeants nationalistes à la «confiscation» historique est donc des plus marginales. Ils n'ont commis qu'un tout petit péché véniel.

La faute des journalistes, et en général des intellectuels, est plus grave. Présumément en «colonisés bien nourris», l'auteur les accuse tout simplement d'avoir «pratiqu[é] l'autocensure» (p. 16). Dans son chapitre consacré aux délits des journalistes francophones, il commence par décrier leur corporatisme. Il nous rappelle que les quotidiens francophones sortaient de longs conflits de travail et que, de ce fait, «les journalistes québécois francophones [étaient] dans un état d'apathie voire même d'abattement moral» (p. 161). C'est ce qui explique qu'ils aient mal fait leur travail. Ceci ne veut pas dire qu'ils n'ont pas convenablement rapporté les nouvelles mais, plutôt, qu'ils n'ont pas eu le courage d'exprimer ouvertement leurs sentiments pro-nationalistes.

Marsolais arrive d'ailleurs mal à comprendre cet excès de professionnalisme de la part des «journalistes francophones... [qui] à la veille du référendum se [sont] réfugiés dans une sorte de neutralité aseptisée» (p. 165). Ceci a conduit «les journalistes québécois [à] sublim[er] l'événement». De là, il ne reste plus qu'un petit pas, vite franchi, pour les accuser d'avoir participé à la confiscation du référendum: «Par leur passivité, les journalistes n'ontils pas fait le jeu des forces fédéralistes et de leurs alliés...?» (p. 179.) Comme on le voit, cette question, toute rhétorique, constitue en fait une accusation à peine voilée.

Pour résumer, rappelons l'acte d'accusation et le verdict. L'auteur, croyant sans l'ombre d'un doute que «le référendum de 1980 fut confisqué aux Québécois», cherche les coupables. Étonnamment, les fédéralistes convaincus n'apparaissent pas à son réquisitoire. Que les autorités fédérales de l'époque aient «récupéré» le référendum lui semble tout à fait dans l'ordre des choses. Ceux qu'il blâme avant tout, ce sont les politiciens francophones jugés coupables d'opportunisme. Il fustige aussi les intellectuels et les journalistes francophones coupables de «neutralisme aseptisé». Enfin, il prend à partie tous les groupes, mouvements et associations francophones qui ont eu l'audace, ou la bêtise, de militer pour le NON ou même de s'abstenir. En définitive, avec un petit air altier, Marsolais accuse tous les francophones québécois —des «colonisés bien nourris»— de n'avoir manifesté que leur «fausse conscience» en votant comme ils l'ont fait.

Triste réquisitoire! Triste méthode!

Max Nemni

Département de science politique, Université Laval

Christian Dufour, La rupture tranquille, Montréal, Boréal, 1992, 170 p.

Le Canada actuel a été construit par deux actes fondateurs aux implications fort différentes pour les francophones. L'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 a longtemps représenté, pour ces derniers, une sorte de contrat social entre deux peuples. Après l'échec de l'Acte d'Union en 1840, voie sans issue d'une union avortée entre le Haut et le

Bas-Canada, le pacte constitutionnel de 1867 reconnaissait explicitement l'apport du fait français dans la construction, pour employer un langage contemporain, de l'identité canadienne. Pendant des générations, les élites et les intellectuels canadiens-français ont rêvé à, et ont combattu pour, un Canada à deux, c'est-à-dire pour un pays auquel ils apportaient une contribution qui leur était propre et dans lequel ils se reconnaissaient. Ce rêve et cette utopie ont été en quelque sorte enterrés durant les années 1960, en même temps que André Laurendeau, dernier grand architecte du rêve canadien-français, emporté par une mort prématurée. Mais il ne faudrait pas oublier que dans l'intitulé qui identifie le pacte constitutionnel de 1867, il y a aussi le mot britannique, c'est-à-dire, une référence explicite à une culture politique anglo-saxonne non déclaratoire qui a permis non seulement la pendaison de Riel, la répression de la révolte des Métis dans l'Ouest naissant ou le règlement XVII en Ontario, mais aussi l'affirmation de l'autonomie québécoise à partir des pouvoirs conférés en propre à la province francophone au siècle dernier.

Le second acte fondateur du pays, la Loi constitutionnelle de 1982, a imprimé au Canada une réorientation majeure et marqué l'avènement d'une nouvelle culture politique en rupture avec la tradition britannique et avec le rêve canadien des francophones de l'égalité entre les peuples fondateurs. Un nouveau rêve est né: celui de l'égalité entre les individus et entre les provinces, comme l'ont bien montré les politicologues Alan CAIRNS et Guy LAFOREST, entre autres.

L'essai de Christian Dufour postule l'existence d'un troisième acte fondateur du Canada, d'un troisième mythe, non dit celui-là, mais qui transparaît toujours dans les attitudes des Québécois et des Canadiens. Cet acte, l'auteur le présente comme étant en quelque sorte la clé qui permet de comprendre les difficultés actuelles du Canada et l'impasse dans laquelle s'enfoncent les tentatives de redéfinition de la place du Québec dans le Canada. Ce troisième acte fondateur, qui est en fait chronologiquement le premier, c'est la Conquête de 1760.

Pour Dufour, le Canada comme le Québec demeurent prisonniers de la Conquête. D'un côté, les Canadiens refusent de reconnaître les aspirations du Québec sous prétexte que leur satisfaction va conduire à d'autres revendications et finalement, à l'indépendance. Ils sont en conséquence incapables d'accepter que les Québécois pourraient construire avec les Canadiens en tant que partenaires égaux, une nouvelle union. Au contraire, on cherche plutôt à faire rentrer le Québec dans le rang, aux conditions fixées par le reste du Canada. Le Québec, de son côté, n'a pas exorcisé la Conquête. Dufour reprend ici l'excellente analyse qu'il a livrée dans un ouvrage précédent, *Le défi québécois*, en montrant qu'il y a, dans l'identité québécoise, une part canadienne occultée.

Seuls la reconnaissance de cet acte fondateur qu'est la Conquête et son dépassement permettront aux deux parties de s'entendre et de négocier avec succès un nouveau *modus vivendi*. L'Accord du Lac Meech représentait un dépassement de la Conquête que ni le Canada ni le Québec n'ont été en mesure d'effectuer, car cela eut signifié, pour le premier, accepter que l'assimilation des francophones avait échoué et, pour le second, reconnaître cette part anglaise qui est en lui et vivre avec le lien qui l'unit au Canada. La critique que fait Dufour du complexe de minoritaire chez les Québécois (p. 111), autre héritage de la Conquête, est particulièrement pertinente.

La rupture tranquille se veut avant tout un programme d'action, ou plutôt un appel à l'action, adressé principalement à la génération des baby-boomers, un programme dont les paramètres et les balises sont encore bien flous. Pour l'essayiste, le Québec doit construire sa

société distincte en bâtissant dans les faits sa souveraineté, qui passe d'abord par l'affirmation tranquille de lui-même en tant qu'entité déjà largement souveraine bien davantage que par l'accès à l'indépendance, d'où le programme d'une rupture tranquille d'avec l'ordre canadien. Ce livre est plus proche de l'instant-book, publié dans une conjoncture précise, que de l'analyse politique fine. Il n'a pas les qualités que la majorité des critiques ont reconnues au précédent ouvrage de l'auteur, Le défi québécois. Les chapitres sur la minorité anglophone et les autochtones auraient mérité une analyse plus fouillée, moins générale, car ce sont là deux questions sur lesquelles risque de trébucher la rupture tranquille préconisée par l'auteur.

Simon Langlois

Département de sociologie, Université Laval et Institut québécois de recherche sur la culture.

Josée LEGAULT, L'invention d'une minorité. Les Anglo-Québécois, Montréal, Boréal, 1992, 288 p.

La thèse présentée dans son livre est très simple: les Québécois d'expression anglaise n'ont pas voulu accepter leur statut minoritaire dans un Québec issu de la Conquête, et rien de ce qui s'est produit dans les derniers vingt ans, période visée par l'ouvrage, ne peut fournir matière à une réévaluation de l'état d'esprit de la minorité linguistique du Québec. Les anglophones ne se considèrent pas comme une minorité et ils ont tenté, selon Legault, de renverser la législation des derniers vingt ans pour revenir à la situation antérieure au projet de loi 22, alors que les deux langues pouvaient s'exprimer de façon égalitaire sur la place publique.

L'auteure parvient à sa conclusion principalement en analysant les déclarations publiques de certains leaders de la population anglophone; ce faisant, elle tente de déterminer ce qui a été le «discours dominant» de ce groupe durant les deux dernières décennies. Elle reconnaît que cette approche peut donner prise à la critique à cause de l'arbitraire inévitable que peut comporter le choix de ceux dont les opinions ont été retenues; cela ne semble pas l'embarrasser outre mesure puisqu'elle croit que les gens cités dans le livre expriment et renforcent la «voix dominante» dans la communauté (p. 26).

L'approche de l'auteure aurait pu s'avérer plausible si elle avait été capable de manipuler son matériel d'une façon le moindrement subtile. Au lieu de cela, elle a développé une thèse très étroite qui exclut tout fait qui aurait pu constituer un obstacle à l'édification d'une communauté d'expression anglaise foncièrement réfractaire aux changements qui se sont produits dans la province depuis le début des années 1970. En fait, elle tire une certaine fierté de ne pas se compter parmi ceux qui ont été séduits par le dogme de la «rectitude politique», qui a vraisemblablement poussé certains commentateurs moins intrépides à reconnaître ou bien l'évolution de la population anglophone durant la période retenue, ou